

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de **Monsieur Loïc Fraiture**, Conseiller communal, sur le parti pris de la Commune concernant les témoignages d'abus policiers survenus le dimanche 16/08 au Parvis

Mondelinge vraag van **de Heer Loïc Fraiture**, Gemeenteraadslid, over de vooringenomenheid van de gemeente betreffende de getuigenissen ivm misbruik van de polititie dat op zondag 16/08 op het Voorplein plaatsgevonden heeft

2. Question orale de **Madame Celi Rodriguez**, Conseillère communale, concernant la mission d'étude sur le réaménagement des abords de l'hôtel de Ville

Mondelinge vraag van **Mevrouw Celi Rodriguez**, Gemeenteraadslid, betreffende de studiemissie over de herinrichting van de omgeving van het stadhuis

3. Question orale de **Madame Celi Rodriguez**, Conseillère communale, concernant le chantier métro 3 - gestion des nuisances pour les riverains du boulevard Jamar

Mondelinge vraag van **Mevrouw Celi Rodriguez**, Gemeenteraadslid, betreffende de werf van metro 3

4. Question orale de **Monsieur Marc Naether**, Conseiller communal, relative au rôle du Bourgmestre dans la lutte contre la transmission du COVID-19

Mondelinge vraag van **de Heer Naether**, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de rol van de Burgemeester in de strijd tegen de transmissie van COVID-19

5. Question orale de **Monsieur Pietro De Matteis**, Conseiller communal, concernant les places de parking

Mondelinge vraag van **de Heer Pietro De Matteis**, Gemeenteraadslid, betreffende parkeerplaatsen

1. Question orale de Loïc Fraiture (PTB*PVDA) sur le parti pris de la Commune concernant les témoignages d'abus policiers survenus le dimanche 16/08 au Parvis

Deux étudiantes de 19 et 20 ans, Mandy et Inaraï, ont témoigné de ce qu'elles ont subi le dimanche 16/08 à 1 heure. Suite à une agression verbale de type sexiste, elles ont fait appel à des policiers en patrouille. Elles témoignent ensuite de violence disproportionnée de la police. Mandy : "La policière en civil m'a pris par la nuque et m'a plaquée contre la vitre de la brasserie et m'a mis des claques. J'ai voulu me défendre. Un autre policier m'a pris par les bras en arrière. J'ai eu mal, j'ai crié. Ils m'ont jeté dans le couloir du commissariat. J'ai beaucoup pleuré et je ne savais pas ce qu'il se passait dehors. Je voulais passer un appel. Ils ont refusé. Ils m'ont dit aussi qu'ils n'avaient pas le temps de prendre ma déposition. Je suis rentrée à pied à 3h30 du matin environ..."

Inaraï : "Pendant qu'ils violentaient mon amie, je criais "lâchez-la, lâchez-la". J'ai entendu la policière blonde ordonner "on l'embarque" mais je ne sais pas pourquoi. Je ne me suis pas laissée faire, je les ai repoussés c'est vrai mais ils nous ont agressés d'une telle manière... Ils m'ont mise par terre, la tête par terre, avec un genou sur ma nuque. Ils m'ont fait une clé de bras et m'ont mis les menottes. Puis, ils m'ont soulevée par les menottes et jetée dans la voiture. J'ai eu super mal, je pense que c'est là que mon poignet s'est cassé. J'ai été emmenée au commissariat d'Anderlecht. Je n'ai pas pu passer de coup de fil non plus. Je ne savais pas où j'étais ni ce que je faisais là. Un agent m'a même dit "les singes restent en cage"."

Vers 4h30 du matin, Inaraï est transférée à l'hôpital. Elle a le poignet cassé et une foulure du coude. Mandy souffre d'une contusion au niveau de l'épaule. Les vidéos montrent l'ampleur de la force qui a été utilisée par la police et Uneus. On entend également un agent ordonner aux personnes qui filment de "circuler" et dire "regardez l'hystérique".

Le lendemain, après les témoignages, la police réagit officiellement. Le commissaire parle de jeunes femmes "survoltées", qui donnent "des coups de pieds", "à la tenue légère". Il affirme qu'il n'y a eu aucune violence de la part des agents et que les blessures ont eu lieu suite à une chute. Il atteste avoir des témoins. Il affirme que les policiers ont "recadré l'homme" qui tenait des propos sexistes.

La Commune a pris la décision de communiquer officiellement sur cette affaire en reprenant uniquement la déclaration de la police. C'est clairement un parti pris qui n'a rien d'une démarche neutre ou objective. Même les faits avérés comme le poignet cassé n'ont pas été repris. Alors même que le contexte à Saint-Gilles depuis des années est marqué par des violences et des abus venant des mêmes agents.

Nos questions sont les suivantes :

- Pourquoi ne pas avoir également repris les témoignages des jeunes femmes ? Pourquoi ne pas avoir également diffusé les vidéos ? Avez-vous entendu personnellement Inaraï et Mandy avant de communiquer officiellement ?
- Le Commissaire qui assure "qu'il n'y a pas eu de violence policière" et que la jeune femme s'est blessée en tombant était-il présent lors des faits ? La Commune a-t-elle demandé à un expert s'il était probable de se fouler le coude en tombant ? Lorsque le commissaire assure que l'homme "désobligeant" a été "recadré", de quoi parle-t-il exactement en termes de "recadrage" ? Un PV a-t-il été dressé à l'encontre de cet homme ? Avez-vous entendu ces autres témoins dont parle la police ? Avez-vous enquêté pour savoir s'il était vrai que les deux jeunes n'avaient pas pu appeler pendant leur détention ?

2. Question orale de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant la mission d'étude sur le réaménagement des abords de l'hôtel de Ville

Dans le cadre de la mission d'étude sur le réaménagement des abords de l'Hôtel de Ville, le Collège a décidé de constituer un comité d'accompagnement.

Nous constatons que ce comité ne prévoit pas de représentant pour les commerçants ou secteur Horeca.

Pourquoi ne pas les avoir inclus?

3. Question orale de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant le chantier métro 3-gestion des nuisances pour les riverains du boulevard Jamar - Hinderbeheer voor de bewoners van de Jamarlaan

Les travaux préparatoires du chantier lié au creusement du tunnel pour le Métro 3 au niveau du boulevard Jamar ont débuté dimanche soir le 6 septembre. Ce chantier durera environ 3 ans.

Le boulevard Jamar comporte plus de 150 logements, plusieurs hôtels, deux centres médicaux, plusieurs commerces et quelques bureaux.

Déjà, lors des premières phases de chantier relatives aux impétrants (égoûts, eau, gaz, électricité), les habitants ont eu à subir de nombreuses nuisances.

Lors de la prochaine phase de chantier qui concerne le creusement du tunnel proprement dit on constate par exemple que le chantier sur Stalingrad sera réalisé par phase avec une emprise de chantier limitée pour réduire les nuisances pour les riverains alors que le chantier sur Jamar aura une emprise maximale et ne sera pas phasé. Il s'avère que la STIB n'a pas suffisamment étudié les besoins des riverains ni les flux de circulation existants pour desservir les immeubles riverains du chantier

La STIB, les élus de la majorité à Saint-Gilles et à la Région ont été interpellés à plusieurs reprises, mais manifestement la commune n'a pas été prompte à réagir.

Nos questions :

1. Comptez-vous apporter rapidement votre soutien pour trouver et mettre en place des solutions concrètes afin de minimiser les nuisances que les riverains inquiets de se sentir délaissés auront à subir lors de ce chantier de longue durée? Le cas échéant, de quelle manière et dans quels délais?
2. Le permis d'urbanisme et le pacte entre la Commune, la Région et la STIB prévoient que les riverains seront associés au projet de réaménagement des espaces publics.

Que compte mettre en place la Commune pour veiller à ce que la Région respecte ses engagements en la matière?

4. Question orale de Monsieur Marc Naether, Conseiller communal, relative au rôle du bourgmestre dans la lutte contre la transmission du COVID-19

L'ordonnance de la Commission communautaire commune du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, modifiée par l'assemblée réunie le 17 juillet 2020, confère des rôles importants au bourgmestre et au médecin-inspecteur d'hygiène pour prendre des mesures qui visent à limiter la transmission de maladies transmissibles telle que le COVID-19. Une étroite collaboration entre le médecin-inspecteur d'hygiène et le bourgmestre paraît essentiel pour que ce dernier puisse effectivement prendre des mesures contraignantes. Selon ce que l'on peut lire dans la presse, cet échange d'informations semble ne pas être optimal.

Nous souhaiterions savoir :

Comment se passent les rapports et échanges d'informations entre médecin-inspecteur d'hygiène, les services compétents de la COCOM et le bourgmestre ? Quelles informations sont échangées ? Le bourgmestre est-il informé de l'identité des personnes qui sont tenu de se mettre en quarantaine et/ou de faire subir un examen médical (par exemple les personnes revenant de « zones rouges ») ? Est-ce que le Bourgmestre contrôle soit systématiquement soit dans des cas individuels (selon quel critères ces cas sont-ils choisis ?) si ces obligations sont respectées ? Si oui, est-ce qu'il y a des sanctions qui sont appliquées ?

5. Question orale de Monsieur Pietro De Matteis, Conseiller communal, concernant les places de parking

Monsieur le président,

Madame l'échevine,

La protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité des espaces publics nous amènent à reconsidérer le rôle de la voiture dans nos voiries. Cependant, les citoyens nous interpellent aussi concernant un manque de places de parking. Afin de concilier ces deux besoins il y a lieu d'optimiser la gestion des espaces de parking actuels. Pour ce faire :

1. Avez-vous envisagé de généraliser le marquage au sol pour les places de parkings dans toute la commune pour réduire les gaspillages d'emplacements de parkings? (Cela est d'application par exemple sur la Chaussée de Waterloo n.68-198).
2. Un nombre important de maisons de maître possèdent un ancien accès carrossable ou d'atelier. Par contre, même si ces accès sont évidemment trop petits pour permettre l'accès d'une voiture, les habitants y ont placé une interdiction de stationner. De facto, cela équivaut à la privatisation d'une partie de l'espace public souvent utilisé comme parking privé en voirie.
 1. Avez-vous considéré la possibilité de recenser quels accès sont effectivement des garages et de faire enlever les interdictions de stationnement abusives?
 2. Envisagez-vous la possibilité de réclamer aux propriétaires des maisons qui ont un vrai accès de garage privatif de s'acquitter d'une redevance qui correspondrait à l'usage exclusif de la voie publique?
3. Pouvez-vous nous rappeler les conditions d'utilisation de la part des riverains des parking privés qui se trouvent aux alentours de notre commune? (i.e. Parking de la Porte de Hall, le Parking du Supermarché Carrefour, le Parking du supermarché Match à Forest, limite Saint Gilles). Y a-t-il d'autres partenariats possibles qui sont envisagés ?
4. Notre commune est très fréquentée par des non-Saint Gillois qui profitent de nos services HORECA. Sachant que Saint Gilles est très bien connecté aux autres quartiers de Bruxelles, ne serait-il pas envisageable de mettre une partie des emplacements de parking à usage exclusif des riverains entre 19h et 8h du matin (par exemple)? Ceux/celles qui viennent boire un verre viendront en transport en commun.

Ces mesures permettraient d'optimiser les emplacements de parking disponibles et de faire face au manque actuel tout en réduisant la pression automobile en voirie, permettant ainsi des aménagements plus agréables au profit des Saint Gillois.